Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260309-D2026030-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 03 mars 2026

Mis en ligne : 11/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Votants : 26
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents :
Madame JOUAULT Jaroslava et Monsieur LE GUENNEC Jean-Michel ayant pouvoir de VALLEE Priscilla quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 mars 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 7
Délibération n° 2026-030. FONCIER : ZAC Multisites - Acquisition amiable du 24, rue des Longrais, parcelle AN 222
Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme,
VU l'avis de la Commission Urbanisme et transition écologique en date du 3 mars 2026,

CONSIDERANT que la commune a été contactée par le propriétaire du 24 rue des Longrais pour la vente de sa maison individuelle à usage d'habitation (parcelle AN 222 pour 1 028 m²).

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260309-D2026030-DE

Située dans le périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites, .la commune a fait procéder à l'évaluation du bien en vue de formuler une offre d'acquisition amiable à hauteur de 495 000 euros net vendeur que le propriétaire a accepté par courriel en date du 14 février 2026.

Contraint par le droit de délaissement résultant de l'opération d'aménagement, la vente est néanmoins entendue sur le principe d'une « vente longue », c'est-à-dire avec une acquisition effective par la commune en 2027.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien), **le conseil municipal décide**
D'APPROUVER l'acquisition amiable du bien situé au 24, rue des Longrais, parcelle cadastrée AN 222 pour 1 028 m² au prix de 495 000 euros net vendeur, frais à la charge de l'acquéreur,
D'APPROUVER le principe de la vente à intervenir avant le 31 décembre 2027,
DE DÉSIGNER Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique,
DE DIRE que la dépense sera inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites 2027.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE



ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard